

14 juil 2016 -17:11

## 37 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES PRÉOCCUPANTES POUR L'UNION EUROPEENNE

Une première liste d'espèces exotiques envahissantes de préoccupation européenne (dénommée liste européenne) est publiée aujourd'hui au Journal officiel de l'Union européenne. Elle entre en vigueur le vingtième jour qui suit sa publication. Elle comprend 37 espèces, végétales et animales, dont l'impact sur l'environnement peut être atténué au travers d'une action concertée en Europe. Cette liste est appelée à être régulièrement complétée par de nouvelles espèces qui s'avèreraient problématiques.

Les espèces exotiques envahissantes, aussi appelées espèces invasives, sont des espèces introduites par l'homme en dehors de leur aire d'origine et qui constituent une menace importante pour la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes (comme la production végétale, l'épuration de l'eau ou la pollinisation).

### De nouvelles obligations pour les états membres

La liste européenne constitue l'élément central du [Règlement \(UE\) n°1143/2014](#) qui vise à prévenir, réduire au minimum et atténuer les effets néfastes des espèces exotiques envahissantes. Les états membres sont aujourd'hui chargés de faire respecter une série de nouvelles obligations pour chacune des espèces listées, notamment:

- L'interdiction d'importation et de commercialisation ;
- L'interdiction de détention et d'élevage ;
- L'interdiction d'introduction dans la nature ;
- L'obligation de surveillance de leurs populations ;
- L'obligation d'éradication ou de gestion de leurs populations.

La mise en œuvre de ces obligations permettra d'apporter une réponse globale, coordonnée et efficace à la problématique des invasions biologiques en Europe. Elle devra s'appuyer sur une collaboration étroite entre tous les états membres. Elle suppose aussi une coopération renforcée avec les secteurs économiques, les organisations non gouvernementales et tous les citoyens.

### Mise en œuvre en Belgique

En Belgique, les compétences visées par les différentes obligations du règlement sont partagées entre l'Etat fédéral et les Régions, qui sont ainsi appelés à coopérer étroitement. Quatre autorités responsables ont été désignées pour sa mise en œuvre :

Au niveau de l'état fédéral :

DG Environnement, Service Public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et

## Environnement

[www.health.belgium.be/biodiversity](http://www.health.belgium.be/biodiversity)

Personne de contact : Maud Istasse, Service Affaires Multilatérales et Stratégiques

[maud.istasse@environnement.belgique.be](mailto:maud.istasse@environnement.belgique.be) / Gsm : 0474 48 49 13

En Wallonie :

Département de la Nature et des Forêts, Service Public de Wallonie

<http://biodiversite.wallonie.be/invasives>

Personne de contact : Isabelle Caignet, Département de la Nature et des Forêts /

Tel : 081 33.56.90

En Flandre :

Agentschap voor Natuur en Bos, Vlaams Gewest

<http://www.natuurenbos.be>

Personne de contact : Marie-Laure Vanwanseele, porte-parole /

[marielaure.vanwanseele@lna.vlaanderen.be](mailto:marielaure.vanwanseele@lna.vlaanderen.be) / Gsm : 0499 86 51 58

En Région de Bruxelles Capitale :

Bruxelles Environnement / Leefmilieu Brussel

<http://www.environnement.brussels> ou <http://www.leefmilieu.brussels>

Personne de contact : Romuald Arbe / [rarbe@environnementirisnet.be](mailto:rarbe@environnementirisnet.be) /

Tél: 02 775 79 80 - Gsm: 0491 62 52 40

*Un dossier de presse est disponible à la demande.*

Pour une interview avec les ministres compétents, veuillez contacter :

- Pour Marie Christine Marghem , ministre fédérale en charge de l'environnement, Ariane van Caloen, porte-parole, 0477/32.15.68 - [ariane.vancaloen@marghem.fed.be](mailto:ariane.vancaloen@marghem.fed.be)

- Pour René Colin, ministre en charge de la biodiversité de la Région wallonne, M. Eric Etienne, porte-parole, - 0473/75.62.18 - [eric.etienne@gov.wallonie.be](mailto:eric.etienne@gov.wallonie.be)
- Pour Joke Schauvliege, ministre de l'environnement de la Région flamande, Jan Pauwels, porte-parole, 0495/ 89.15.67 - [jan.pauwels@vlaanderen.be](mailto:jan.pauwels@vlaanderen.be)
- Pour Céline Fremault, ministre de l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale, Kathrine Jacobs, attachée de presse - 0474/62.40.43 - [kjacobs@gov.brussels.be](mailto:kjacobs@gov.brussels.be)
- Pour Philippe De Backer, secrétaire d'état en charge de la mer du Nord, Lotte Vanderstockt - 0477/47.18.32 - [Lotte.Vanderstockt@Debacker.fed.be](mailto:Lotte.Vanderstockt@Debacker.fed.be)

## PREMIÈRE LISTE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES PRÉOCCUPANTES POUR L'UNION EUROPÉENNE

Les 37 espèces de la liste européenne sont reprises ci-après et classées en fonction de leur affiliation au sein des grands groupes taxonomiques.

### ESPECES

#### Plantes aquatiques

*Cabomba caroliniana* - Cabomba

*Eichhornia crassipes* - Jacinthe d'eau

*Hydrocotyle ranunculoides* - Hydrocotyle fausse-renoncule

*Lagarosiphon major* - Élodée à feuilles alternes

*Ludwigia grandiflora* - Jussie à grandes fleurs

*Ludwigia peploides* - Jussie rampante

*Lysichiton americanus* - Faux-arum

*Myriophyllum aquaticum* - Myriophylle du Brésil

#### Plantes terrestres

*Baccharis halimifolia* - Séneçon en arbre

*Heracleum persicum* - Berce de Perse

*Heracleum sosnowskyi* - Berce de Sosnowsky

*Parthenium hysterophorus* - Fausse camomille

*Polygonum perfoliatum* - Renouée perfoliée

*Pueraria montana* var. *lobata* - Kudzu

## Invertébrés

*Eriocheir sinensis* - Crabe chinois

*Orconectes limosus* - Écrevisse américaine

*Orconectes virilis* - Écrevisse à pinces bleues

*Pacifastacus leniusculus* - Écrevisse signal

*Procambarus clarkii* - Écrevisse de Louisiane

*Procambarus cf fallax* - Écrevisse marbrée

*Vespa velutina nigrithorax* - Frelon asiatique

## Poissons

*Percottus glenii* - Goujon de l'Amour

*Pseudorasbora parva* - Goujon asiatique

## Reptiles et amphibiens

*Lithobates (Rana) catesbeianus* - Grenouille taureau

*Trachemys scripta* - Tortue de Floride

## Oiseaux

*Corvus splendens* - Corbeau familier

*Oxyura jamaicensis* - Erisomate rousse

*Threskiornis aethiopicus* - Ibis sacré

## Mammifères

*Callosciurus erythraeus* - Ecureuil de Pallas

*Herpestes javanicus* - Maugouste de Java

*Muntiacus reevesii* - Muntjac

*Myocastor coypus* - Ragondin

*Nasua nasua* - Coati

*Procyon lotor* - Raton laveur

*Sciurus carolinensis* - Ecureuil gris

*Sciurus niger* - Ecureuil fauve

*Tamias sibiricus* - Ecureuil de Corée

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Jan Eyckmans  
Chef du Service Communication externe &  
Porte-parole  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@health.belgium.be](mailto:jan.eyckmans@health.belgium.be)

Heleen Vandenberghe  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 96 91  
+32 486 12 67 98  
[heleen.vandenberghe@health.fgov.be](mailto:heleen.vandenberghe@health.fgov.be)